



## Déclaration commune au CTsD du 9 février

Mme la DASEN,

Ce CTsD se réunit dans des conditions tout à fait exceptionnelles. Les mesures que vous projetez de mettre en œuvre pour appliquer les directives ministérielles et financer le dispositif appelé « 100% réussite » constitue une attaque sans précédent contre l'école publique et les enseignants du département. Un nombre de fermetures de classes sans précédent, même à l'époque où les CTSD s'ouvraient avec une dotation négative, la remise en cause des indispensables décharges des directions d'écoles en zone banale, la disparition des ZIL, la généralisation des postes DUO et en complément la remise en cause du contrôle des affectations par les délégués du personnel lors de la phase d'ajustement du mouvement... Il s'agit bien de récupérer des postes partout où cela est possible pour réaliser les annonces ministérielles : **Cette coupe drastique découle de la décision du ministre Blanquer de mettre en oeuvre le dispositif « CP-CE1 100% réussite » en éducation prioritaire, à postes quasiment constants au niveau national.**

L'école maternelle est particulièrement dans la ligne de mire et paie le plus lourd tribut, mettant en péril à terme son existence même, avec 102 fermetures programmées. Au vu de cette carte scolaire, on ne peut que s'inquiéter du contenu des « Assises de la maternelle » prévues au mois de mars. Plus de 50 postes sont récupérés au détriment des seules maternelles de zone banale. C'est une gestion purement comptable : des fermetures sont prononcées car les moyennes après fermeture seraient inférieures de quelques décimales au seuil de 30, sans que les effectifs aient baissé, voire même alors qu'ils sont en augmentation. Certaines écoles se retrouvant au-dessus de ces seuils, parfois en subissant 2 fermetures ! Bref, on pousse les murs ! La réalité, ce sera des classes à 30 élèves voire plus et ne parlons pas de ces trop nombreuses journées pendant lesquelles les élèves sont répartis dans les autres classes car leur enseignant est absent et non remplacé ! Une telle carte scolaire mettra également un coup d'arrêt à la scolarisation dès 2 ans étant donné les nombreuses fermetures prévues en maternelle, y compris en REP où un nombre important d'enfants de moins de trois ans étaient scolarisés en dehors des pôles.

Sont aussi particulièrement touchées les écoles qui n'ont rien de « banales », qui sont

sorties de REP ou qui n'ont pas pu y entrer ou avec les mêmes caractéristiques mais « oubliées » par une refonte de l'éducation prioritaire que nous avons alors également dénoncée, qui se verront appliquer, ici une fermeture, là une baisse de décharge voire les deux en même temps ! Du temps en moins pour travailler à la relation aux parents, à la gestion des situations conflictuelles, à la gestion des élèves perturbateurs, pour faire face aux injonctions administratives toujours plus importantes.

On mesure ici la valeur de la parole donnée par l'institution à ces écoles à qui l'on avait promis un « regard bienveillant ».

Nos collègues directrices et directeurs d'écoles sont indignés d'apprendre que les normes départementales de décharge de direction constitueraient un « privilège » obsolète. Il s'agit au contraire de la reconnaissance d'une réalité de notre département et de la prise en compte de besoins véritables. Mais comme toujours, on harmonise vers le bas, le moins-disant. Là encore nous voyons la réalité brutale de la politique gouvernementale : la suppression des centaines d'heures de décharge combinée à celle des aides administratives à la direction qui sont jetées à la rue. Inacceptable, et ce n'est pas votre pseudo clause de sauvegarde qui fera passer la pilule. Le cadre départemental des décharges de direction doit être maintenu intégralement.

Tout est fait pour opposer les collègues les uns aux autres comme cela s'est malheureusement fait ces dernières années et comme le propose ce projet de carte scolaire. Le service public se défend sur l'ensemble du territoire et il est hors de question de laisser se dégrader l'école publique dans les zones qui subissent de plein fouet la concurrence de l'enseignement privé sous contrat (enseignement privé sous contrat qui bénéficiera cette prochaine rentrée d'une augmentation de budget par élève du primaire et par an de 291 € quand les élèves de l'enseignement public auront eux droit à 70€ !!! ).

En REP et REP+ non plus, la situation n'est pas aussi rose que la communication du ministère veut bien le laisser entendre. Comment parler de classes « dédoublées », alors que dans notre département ce sera pour la majorité des REP, des CP à 24, 26, 28 ou à 30, faute de locaux ? Des dispositifs, tellement « souples » que vous annoncez en GT que ce seront des postes attribués à titre provisoires car vous reconnaissez ne pas savoir ce qu'ils deviendront l'année prochaine ou l'année d'après. Voilà assurément de quoi rendre ces postes attractifs, à l'heure où le ministre prétend vouloir des enseignants expérimentés dans les zones difficiles. Les IEN l'ont bien compris qui demandent aux écoles de réfléchir et aux enseignants de se positionner dès maintenant afin d'éviter que les CP soient pourvus par des débutants !

Par ailleurs, la mécanique 100% réussite entraîne bien souvent une hausse importante des effectifs dans les niveaux non dédoublés en élémentaire. Là aussi, on perd d'un côté ce que l'on n'a pas vraiment gagné de l'autre.

La suppression des postes « PDMQDC » et leur transformation en poste de dispositif

100% réussite n'est pas plus acceptable que le reste. Il fait l'objet de conférence de presse pour les journalistes mais d'aucun document pour les membres du CTsD, ce qui montre l'intérêt que vous portez au respect des instances et aux personnels. Cette manière de rayer d'un trait de plume ces postes témoigne d'un mépris à l'égard des équipes et des collègues concernés, qui voient leurs missions « évoluer » sans en avoir été avertis, alors même que nombre d'entre eux ont dû passer des entretiens pour obtenir ces postes.

Le même problème se pose concernant les ZIL dont les postes sont supprimés et les missions seront totalement transformées par la mise en place de bassins de remplacement beaucoup plus étendus, qu'ils soient au nombre de 5 ou de 10 comme vous l'avez annoncé aux journalistes. Cette mesure risque de mettre à mal le remplacement de proximité qui s'appuie sur une connaissance réelle du terrain de la part des circonscriptions comme des collègues. Là où des équipes de ZIL stables existent, elles seront fragilisées et une perte d'attractivité de ces postes est à craindre. Le postulat de départ justifiant cette mesure, qui serait que des moyens seraient sous-utilisés par les circonscriptions, et qu'une gestion départementale, par définition plus éloignée du terrain pourrait y remédier ne correspond pas à ce que nous constatons sur le terrain. Nous exigeons le maintien des ZIL gérés par les secrétaires de circonscription.

Quant aux RASED, leur remise en cause se poursuit par la suppression de postes G dans la logique de la transformation du CAPASH en CAPPEI et de la disparition des options spécifiques dans l'ASH, alors même qu'un investissement de grande envergure serait nécessaire pour le recrutement et la formation d'enseignants spécialisés et de psychologues de l'éducation nationale.

La situation de notre département est aussi marquée par l'incapacité de l'institution à appliquer les notifications de la MDPH faute d'AVS ou de places en classe, structure ou établissement spécialisés, et une non prise en compte des situations particulières, aboutissant à "l'explosion" de nombreuses écoles.

**Nous sommes mandatés par des milliers de collègues du département qui sont aujourd'hui massivement en grève pour exiger le retrait de ce projet de carte scolaire**, l'annulation des fermetures, le maintien intégral du cadre départemental des décharges pour les directions d'écoles, le maintien des ZIL gérés par les secrétaires de circonscription, et l'ouverture immédiate de véritables négociations sur la base des exigences des écoles :

- **Des taux d'encadrement satisfaisants dans toutes les écoles du département et sur tous les niveaux** : 25 par classe en maternelle et élémentaire en zone banale, 20 en maternelle et élémentaire en REP et 15 pour les PS et TPS.
- **L'augmentation des décharges de direction et le maintien et le renouvellement de tous les postes d'aide administrative dans les écoles** ; aucun licenciement !
- **Le maintien de l'intégralité des postes de PDMQDC**
- **Le rétablissement des postes d'enseignants spécialisés, notamment des maîtres E**

**et G** permettant aux élèves de bénéficier de l'aide spécialisée adaptée à leurs difficultés et la création de places en classes, structures ou établissement spécialisés afin de répondre aux notifications prononcées par la MDPH et le départ en stage CAPPEI à hauteur des besoins et dans toutes les options.

- **Le recrutement immédiat d'AVS** ; pour la transformation des contrats précaires en postes statutaires de la Fonction publique, avec une formation, rémunérés sur la base des grilles indiciaires de la FP et sans temps partiel imposé, permettant le respect des notifications de la MDPH. Les conditions de scolarisation et d'inclusion doivent respecter le droit de tout enfant à une scolarité adaptée à son état de santé.
- **Le retrait du projet de l'Inspectrice d'Académie de supprimer les groupes de travail** de la phase d'ajustement du mouvement dans lesquels les affectations se faisaient en présence et sous le contrôle des délégués du personnel
- **Le même rythme de 4 jours pour tous sur 36 semaines à la rentrée prochaine dans le département**, y compris à Vincennes et Maisons-Alfort, ce qui correspond aux demandes de **la quasi-totalité de leurs Conseils d'écoles**.
- **La demande au ministère d'une dotation exceptionnelle en postes**, au-delà des 176 prévus cette année, pour atteindre tous ces objectifs.